

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET



LA LETTRE



SOMMAIRE

DOSSIER

- Retour sur les résultats du Conseil des ministres européens (TAC et quotas 2020)

Interview

- Pierre Karleskind, député européen

ZOOM SUR

- Un produit de saison : la coquille Saint-Jacques

NEWS

- Application VisioCAPTURES
- Projet Pocheteaux gris

PORTRAIT

- Cédric Batogé, coquillier à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor)

LE NAUFRAGE DE LA FRANCE

ÉDITO

Stupéfiant, scandaleux, révoltant... Ces qualificatifs sont encore trop faibles pour résumer les décisions du Conseil des ministres européens et le compromis signé dans la nuit du 17 au 18 décembre dernier. Lors des discussions annuelles sur les quotas, la délégation française a tout simplement cédé à la pression de la Commission et de ses homologues irlandais en acceptant des mesures techniques sorties de nulle part !

Testées sur très peu de traits par des navires irlandais, ces modifications techniques n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation par le CSTEP (Comité Scientifique Technique et Économique des Pêches et nous apparaissent en outre contreproductives pour la sélectivité de certaines espèces. Selon les tests opérés par les Irlandais sur les principales espèces ciblées par les navires français, les pertes se chiffrent à 12,9 M€ soit 44% de pertes de chiffre d'affaires !

La délégation française menée par le ministre en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation se satisfait pourtant d'avoir repoussé de 5 mois l'entrée en vigueur des nouvelles mesures, " *c'est le maximum qu'on pouvait faire* " et de dire aux professionnels : " *vos arguments n'étaient pas les bons et vos propositions pas assez ambitieuses* ". C'est un point de désaccord profond que *Les Pêcheurs de Bretagne* ne peut accepter. En réalité, l'administration française s'est trouvée "isolée" par manque de préparation et d'anticipation.

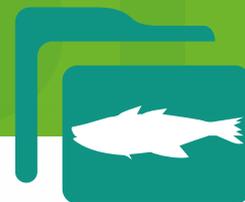
Autre point noir : la "trêve de Noël" a été mise à mal par l'Administration au sujet du plateau de Rochebonne. Elle a jugé bon de communiquer par voie de presse sur la relation entre le non-renouvellement des autorisations de pêche sur Rochebonne et un prétendu effet positif sur la ressource de bar ainsi que sur les captures accidentelles de dauphins... Effet d'annonce et récupération politique quand les éléments scientifiques démontrent une très faible activité sur la zone ainsi que l'efficacité des pingins utilisés par cette flottille.

Le Conseil d'administration de *Les Pêcheurs de Bretagne* exprime aujourd'hui "une défiance totale vis-à-vis de son administration de tutelle, de ses partenaires européens, des autres Etats membres et de la Commission européenne". Nous nous interrogeons aujourd'hui plus que jamais sur la réelle capacité de la France à défendre les intérêts des pêcheurs français, qui plus est dans un contexte de négociation du Brexit ultra complexe.

Malgré ces questions, nous tenons à réaffirmer haut et fort toute la confiance que nous avons dans nos adhérents et les professionnels de la mer en général. Même si les pêcheurs sentent de plus en plus le poids de l'incompréhension et du doute peser sur leurs épaules, ils aiment leur métier et continueront à être force de proposition. Et si la Commission commençait à les écouter...? Et si 2020 marquait enfin le début d'un dialogue constructif ? Un vœu très cher que nous souhaitons partager avec vous pour cette nouvelle année...

Soazig Palmer-Le Gall

Présidente du Conseil d'administration de
Les Pêcheurs de Bretagne



RETOUR SUR LES RÉSULTATS DU CONSEIL DES MINISTRES (TAC ET QUOTAS 2020)

Du 16 au 18 décembre dernier, les ministres européens de la pêche se sont réunis à Bruxelles pour le traditionnel Conseil de fin d'année qui fixe les possibilités de pêche et conditions associées pour l'année suivante.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats du compromis final en ce qui concerne les TAC (Totaux Admissibles de Captures).



Attention, l'évolution du TAC 2020 par rapport à 2019 ne préfigure pas toujours ce que sera l'évolution du sous-quota LPDB pour le stock concerné. En effet, certaines règles de répartition des TAC et quotas nationaux (préférences de La Haye, flexibilité interannuelle, échanges entre Etats membres, mouvements des navires, etc.) peuvent engendrer une variation du sous-quota LPDB bien différente de la variation du TAC européen correspondant.

CATÉGORIE	STOCK	TAC 2019	TAC 2020	ÉVOLUTION 2020/2019
Espèces pélagiques	ANCHOIS 8	33 000	31 892	-3%
	CHINCHARDS 5b 6 7 8	117 518	69 017	-41%
	MAQUEREAU 5b 6 7 8	260 813	368 031	41%
	THON GERMON	29 536	26 869	-9%
	THON ROUGE	17 623	19 360	10%
Mer du Nord	BAUDROIE 2a 4	20 237	14 085	-30%
	CABILLAUD 2a 4	23 211	12 216	-47%
	EGLEFIN 2a 4	22 591	27 753	23%
	LIEU NOIR 2a 4	58 524	38 110	-35%
	LINGUE FR 4	4 035	4 237	5%
	MERLAN 2a 4	10 554	15 382	46%
Mer du Nord Ouest-Ecosse	FLETAN NOIR 2a 4 5 6 12	1 250	1 250	0%
Ouest-Ecosse	BAUDROIE 5b 6	11 453	7 971	-30%
	CABILLAUD 5b 6a	1 735	1 279	-26%
	CABILLAUD 6b	74	74	0%
	CARDINE 5b 6	5 782	5 901	2%
	EGLEFIN 5b 6a	3 226	3 973	23%
	EGLEFIN 6b	10 469	10 472	0%
	LIEU NOIR 5b 6	11 753	7 340	-38%
	LINGUE FRANCHE 5	33	33	0%
	MERLAN 5b 6	1 112	937	-16%
PLIE 5b 6	658	658	0%	



Jean-Marie Robert et Yves Foëzon (respectivement chargé de mission et directeur de LPDB) faisaient partie de la délégation française présente à Bruxelles pendant le Conseil.

CATÉGORIE	STOCK	TAC 2019	TAC 2020	ÉVOLUTION 2020/2019
Ouest-Ecosse / Mer Celtique	BROSME 5 6 7	1 207	1 207	0%
	LINGUE BLEUE 5b 6 7	11 378	10 750	-6%
	MERLU 5b 6 7	79 762	63 325	-21%
	LINGUE FR. 6 7 8	12 196	12 196	0%
Mer Celtique / Manche Ouest	BAUDROIE 7	32 999	35 299	7%
	CABILLAUD 7bc-ek	1 610	805	-50%
	CARDINE 7	18 132	18 732	3%
	EGLEFIN 7 8	8 329	10 859	30%
	LANGOUSTINE 7	19 784	16 815	-15%
	LIEU JAUNE 7	12 163	12 163	0%
	LIEU NOIR 7 8	3 176	3 176	0%
	MERLAN 7bk	19 184	10 863	-43%
	PLIE 7bc	74	74	0%
	PLIE 7de	10 354	9 154	-12%
	PLIE 7fg	1 662	2 003	21%
	PLIE 7hjk	109	67	-39%
	RAIE 6 7 (-7d)	10 184	10 184	0%
	RAIE BRUNETTE 7de	234	234	0%
	SOLE 7bc	42	42	0%
	SOLE 7e	1 242	1 478	19%
	SOLE 7fg	841	1 652	96%
SOLE 7hjk	382	329	-14%	
Golfe de Gascogne	BAUDROIE 8abd	8 371	9 008	8%
	CARDINE 8abde	1 704	1 794	5%
	LANGOUSTINE 8abde	3 878	3 886	0%
	LIEU JAUNE 8abde	1 482	1 482	0%
	MERLAN 8	2 540	2 540	0%
	MERLU 8abde	52 118	42 235	-19%
	MERLU 8c	9 258	8 752	-5%
	PLIE 8	395	355	-10%
	RAIE 8	4 759	4 759	0%
	RAIE BRUNETTE 8	33	33	0%
SOLE 8ab	3 872	3 666	-5%	

DE NOUVELLES MESURES DE SÉLECTIVITÉ DIFFICILES À DIGÉRER POUR LES CHALUTIERS DE MER CELTIQUE

Analyse de *Les Pêcheurs de Bretagne* sur les résultats désastreux du Conseil des ministres

Des mesures incohérentes prises en vertu d'un raisonnement dogmatique.

Outre les possibilités de pêche, de nouvelles mesures de sélectivité ont également été adoptées lors de ce Conseil des ministres. Nous savions qu'au vu de l'état avéré du stock de cabillaud et dans une moindre mesure de celui de merlan, de nouvelles mesures de gestion seraient nécessaires. L'OP et les adhérents concernés avaient préparé le sujet et fait des propositions ambitieuses pour limiter l'impact de leur activité, alors même que ces deux espèces ne représentent qu'à peine 3 à 4% de leurs captures.

Alors que le sujet devait donc porter sur ces stocks, pourquoi la Commission européenne a-t-elle finalement introduit des mesures pour les pêcheurs ciblant l'églefin ? Il s'avère qu'en s'appuyant sur une proposition de l'Irlande, la Commission a volontairement ciblé les pêcheurs français. Cette collusion qui vise à imposer un engin " testé " par les scientifiques irlandais dont la validité des résultats n'est aucunement attestée a pour seul objectif de mettre à mal l'activité des pêcheurs bretons. Son entrée en vigueur engendrerait une perte de chiffres d'affaires de 44% pour les navires concernés, car un certain nombre d'espèces comme la baudroie, la cardine ou l'églefin ne seraient plus capturables. Concernant l'églefin, on atteint le paroxysme : le TAC augmente de 30% conformément aux avis scientifiques mais on nous empêche de le pêcher dans le même temps !

Malheureusement, la France, par la voix de son ministre et de la DPMA, s'est trouvée totalement dépassée et " isolée " par manque de préparation et d'anticipation. Dans le contexte angoissant d'un Brexit proche, nécessitant un prétendu " sursaut " européen, il est très inquiétant de mesurer là la réelle incapacité de la France à négocier et défendre les intérêts des pêcheurs français.

Concernant le détail des nouvelles mesures techniques applicables en 2020, qui seront inscrites dans l'article 13 du règlement TAC et quotas 2020, une note a déjà été adressée aux navires concernés pour les informer le plus clairement possible des changements qui vont intervenir. D'un point de vue politique, une communication forte a été adressée par le Conseil d'administration de l'OP au plus haut niveau de l'État pour l'enjoindre de renforcer en urgence la capacité technique et diplomatique du Ministère.



Cartes et chiffres à l'appui, les représentants professionnels ont expliqué aux députés en quoi les mesures prises en mer Celtique ne sont pas satisfaisantes.

Des députés à la rencontre des professionnels concernés

Par ailleurs, le 31 décembre dernier, les élus Pierre Karleskind (député européen), Annaïg Le Meur et Liliana Tanguy (respectivement députées de la 1^{ère} et de la 7^{ème} circonscription du Finistère) se sont rendus sur le port du Guilvinec pour échanger avec des professionnels de la pêche sur les résultats du Conseil des ministres et en particulier sur les mesures prises pour la mer Celtique. Soazig Palmer-Le Gall, directrice de l'armement Bigouden et présidente de l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne*, Jacques Pichon directeur de l'armement La Houle et Guy Le Moigne, vice-président du CDPMEM 29 ont ainsi pu exprimer leur incompréhension d'une part, sur l'incapacité de la France à avoir pu négocier un meilleur compromis dans l'intérêt de ses pêcheurs et d'autre part, sur le fait que le compromis final n'a aucun sens technique ni biologique. Ils ont indiqué que le travail avait pourtant été fait en amont par les différentes structures professionnelles, parmi lesquelles LPDB, qui avaient rédigé des propositions de mesures de protection des stocks de cabillaud et de merlan sur les zones à enjeux. Enfin, ils ont expliqué aux députés présents en quoi les mesures finalement adoptées ne sont pas satisfaisantes, tant du point de vue de la conservation des ressources que du point de vue économique, avec des conséquences énormes sur les espèces ciblées par les navires français (églefin, baudroie, raies...).

En retour, l'eurodéputé Pierre Karleskind leur a assuré qu'un débat sur les résultats du Conseil des ministres sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission de la pêche du Parlement européen qui se tiendra le 20 janvier 2020 en présence du Commissaire européen de la pêche Virginijus Sinkevicius. Il s'est engagé à questionner ce dernier sur l'incohérence des mesures prises et sur le fait que des mesures dites " techniques " doivent en principe faire l'objet d'un trilogue entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Enfin, il a proposé d'organiser, en amont de cette commission, une rencontre entre le Commissaire et une délégation de professionnels bretons.



Pouvez-vous nous présenter votre parcours en quelques lignes?

C'est fraîchement diplômé de l'Ecole Polytechnique que le Francilien que je suis est arrivé en Bretagne pour poursuivre des études d'océanographie. Celles-ci me conduisent à soutenir ma thèse de doctorat dans ce domaine en 2008. C'est cette même année que je deviens consultant en sciences et techniques de la mer chez Altran (jusqu'en 2018) et également conseiller municipal de Brest. Elu conseiller régional de Bretagne, délégué aux affaires européennes, je deviens vice-président de la Région en charge de la Mer et de l'Europe en 2012. En 2014, je deviens également vice-président de Brest métropole. En 2018, je rejoins le cabinet du président de l'Assemblée nationale, pour le conseiller sur les affaires maritimes. Je suis élu député européen en 2019 lors des dernières élections.

Quels sont les dossiers prioritaires de votre mandature concernant la pêche européenne ? Y-a-t-il des priorités particulières pour la pêche française ou bretonne ?

Plusieurs dossiers seront d'importance sur la mandature :

1 Les deux dossiers prioritaires pour cette mandature, ou tout du moins pour la première moitié de la mandature, sont bien entendu le règlement FEAMP 2021-2027 et le règlement sur le contrôle des pêches. Je suis d'ailleurs responsable de négocier le FEAMP pour mon groupe politique, Renew Europe.

2 La négociation d'un accord de pêche avec le Royaume-Uni après le Brexit sera également une priorité. Les conséquences du Brexit sur la pêche française et bretonne en particulier pourraient être très importantes si un accord avec un accès réciproque aux eaux n'était pas trouvé. Dès que le Royaume-Uni quittera l'Union européenne, nous devons démarrer les négociations sans tarder.

J'ai d'ailleurs à plusieurs reprises rappelé qu'un accord commercial entre l'Union et le Royaume-Uni doit être conditionné à l'accès aux eaux britanniques pour les navires européens. Le secteur de la pêche ne peut pas être une variable d'ajustement dans les négociations avec les Britanniques.

3 Mais ma priorité transversale durant toute la mandature sera de réconcilier les pêcheurs avec l'Union européenne. Mise en œuvre de l'obligation de débarquement, règlement sur le contrôle des pêches, mesures techniques, tous ces éléments bouleversent considérablement le quotidien et le métier des pêcheurs.

Ajoutez à cela le Brexit et vous risquez d'atteindre le trop-plein. Le secteur a besoin de temps et de prévisibilité pour s'adapter et les décideurs de l'Union européenne doivent le comprendre. Ce n'est certainement pas en ajoutant des mesures techniques supplémentaires dans les TAC et quotas qu'on atteindra cet objectif de prévisibilité.

La Politique Commune de la Pêche (PCP) a fait l'objet de nombreuses réformes au cours de la précédente mandature et en particulier pendant l'année écoulée. Dans ce contexte mouvementé, plusieurs questions restent en suspens pour les professionnels de la pêche : régionalisation de certaines mesures, superposition de règlements

pas toujours compatibles ou à l'inverse, vide juridique créé par l'abrogation de textes. Votre mandature apportera-t-elle plus de stabilité et de lisibilité ou bien d'autres réformes sont-elles prévues ? Si oui, lesquelles ?

La Politique Commune de la Pêche (PCP) a été réformée en profondeur en 2013 avec pour objectif la gestion au rendement maximal durable de tous les stocks en 2020. L'obligation de débarquement, le règlement sur les mesures techniques et les plans de gestion pluriannuels sont des conséquences de cette réforme et servent à atteindre cet objectif. Toutes ces mesures ont d'ailleurs été mises en œuvre très récemment. Il reste encore le règlement sur le contrôle des pêches qui entend répondre à la nécessité de modernisation, de simplification et d'harmonisation du contrôle des pêches dans l'Union. Le secteur aura besoin de temps pour s'adapter à ces nouvelles mesures donc il n'est pas nécessaire de l'acculer inutilement. Toutefois, la PCP de 2013 a des limites et ne permet pas de répondre aux grands défis environnementaux. Les pêcheurs le constatent tous les jours : le réchauffement climatique et la pollution des eaux ont des effets sur la ressource. La pêche n'est pas l'unique facteur de pression sur la ressource et les écosystèmes marins. Face à ce constat, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre des années avant d'avoir une PCP qui prenne en compte ces éléments déterminants. J'appelle donc à une révision de la PCP en 2022, après avoir reçu les résultats de l'analyse de la PCP actuelle prévue par la Commission européenne. Nous avons besoin d'une PCP qui réponde aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain.

Lors d'une récente audition au Parlement européen, plusieurs parlementaires ont vivement critiqué l'article 15 de la PCP, qui instaure l'obligation de débarquement, pour de très nombreuses raisons. Partagez-vous ces critiques ? Croyez-vous qu'une révision de cet article soit possible durant cette mandature ?

Si on souhaite une révision de l'obligation de débarquement alors il faudra automatiquement réviser la PCP. C'est une des mesures phares de la réforme de 2013. Cette audition, à laquelle j'ai bien entendu participé, était révélatrice d'un problème : l'obligation de débarquement dans l'état actuel ne fonctionne pas. Il y a plusieurs raisons à ceci. Premièrement, nous n'avons pas laissé assez de temps aux professionnels du secteur pour s'adapter à ce changement drastique de leur activité. Deuxièmement, les conséquences socio-économiques pour les pêcheries mixtes, comme les espèces à quotas limitants ont, je le crois, été sous-estimées. Troisièmement, on a perdu de vue que l'objectif de l'obligation de débarquement est l'amélioration de la sélectivité. Quand j'entends la Commission, j'ai souvent l'impression que l'obligation de débarquement est devenue l'objectif et non pas un moyen, parmi d'autres, de parvenir à une pêche plus sélective. Cela ne peut évidemment pas fonctionner de cette manière. Une pêche plus durable et plus sélective se fera avec le secteur et nous devons en être conscients. Il faut analyser tous les moyens pour améliorer la sélectivité au lieu de nous focaliser uniquement sur l'obligation de débarquement.

Interview (suite)



Pierre Karleskind, député européen (Renew Europe) membre de la Commission Pêche du Parlement européen



Que pouvez-vous dire sur la nomination du lituanien Virginijus Sinkevičius en tant que Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche ? Avez-vous déjà eu l'occasion d'échanger avec lui ? Sera-t-il un atout pour faire valoir les intérêts de la pêche européenne, française ?

Virginijus Sinkevičius m'a paru, lors de son audition et lors de notre rencontre, déterminé à mener à bien ses différentes missions. Son portefeuille environnement, océans et pêche est gigantesque et je lui ai rappelé qu'il ne fallait pas que la pêche se retrouve au second plan. Il s'est montré réceptif. Il m'a promis de venir sur le terrain rencontrer les acteurs de la pêche. Je l'ai d'ailleurs invité en France.

Lors de la précédente mandature, le président de la Commission Pêche du Parlement européen, Alain Cadec, était non seulement Français mais Breton. Une autre Bretonne, Isabelle Thomas en était également membre. La présidence est désormais assurée par le Britannique Chris Davies. Quelles conséquences pour la pêche française et bretonne dans les négociations de manière générale et en particulier dans le contexte du Brexit ?

La France et en particulier la Bretagne étaient davantage représentées lors de la mandature précédente au sein de la Commission de la pêche. Avoir un président français et qui plus est breton était très certainement un atout. Mais je vous rassure, même si je suis le seul breton de la commission de la pêche, les problématiques des pêcheurs bretons sont relayées auprès de mes collègues. Effectivement, un Britannique, Chris Davies a été élu président de la Commission de la pêche. Toutefois, je rappelle qu'il est complètement opposé au Brexit. À présent, il est très probable qu'un Brexit avec accord ait lieu le 31 janvier. Les députés européens britanniques quitteront alors le Par-

lement européen. Nous devons à nouveau élire un président de la Commission de la pêche. Les enjeux pour la pêche française dans le contexte du Brexit seront considérables. Il faudra donc redoubler de vigilance à cet égard lors de l'élection de notre nouveau président.

En tant que vice-président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, participez-vous aux travaux sur le Brexit et notamment sur la question du marché et des droits de douane ? Y-a-t-il des discussions spécifiques pour le secteur de la pêche ?

Les travaux sur le Brexit en commission du marché intérieur n'ont pas encore réellement débuté. Ça sera plutôt dans le cadre des négociations des futures relations avec le Royaume-Uni que nous serons sollicités, et en particu-

Une pêche plus durable et plus sélective se fera avec le secteur et nous devons en être conscients.

lier sur l'aspect douanier. Nous veillerons tout particulièrement à ce que la frontière irlandaise ne devienne pas une passoire à travers laquelle des produits non-conformes pénètrent dans notre marché intérieur, au détriment de la protection des consommateurs. De toute évidence, nous devons également trouver un accord commercial avec le Royaume-Uni et déterminer dans quelles mesures les Britanniques auront accès au marché intérieur. Comme je l'ai mentionné précédemment, un accord commercial doit être conditionné à l'assurance d'un accès aux eaux britanniques pour les navires européens. Ma double casquette de membre de la Commission de la pêche et de vice-président de la Commission du marché intérieur sera très certainement utile pour mener ce combat.

Depuis votre départ du conseil régional de Bretagne, le président de région, Loïc Chesnais-Girard a pris en charge votre portefeuille de vice-président aux Affaires maritimes. Comment s'est faite la passation et suivez-vous toujours certains dossiers régionaux ? Quels sont les travaux de la commission Pêche à mener en cohérence avec la stratégie Bretagne Horizon 2040 et les objectifs de la PCP ?

Le président de la Région Loïc Chesnais-Girard a proposé une articulation très intéressante pour la gestion des questions maritimes dans cette grande région maritime qu'est la Bretagne : il porte l'impulsion politique et localement, des conseillers régionaux, comme Gaël Le Saout, Gaël Le Meur, Martin Meyrier pour n'en citer que certains, relaient et organisent le lien avec les enjeux locaux. Nous nous réunissons régulièrement pour échanger sur les dossiers maritimes dans le "quart mer" autour du président et avons ainsi une approche allant du terrain à la dimension européenne. Pour répondre à votre question sur la stratégie pêche Bretagne Horizon-2040, cette organisation va permettre de faire entrer en résonance mon travail au Parlement avec les enjeux que cette stratégie porte.

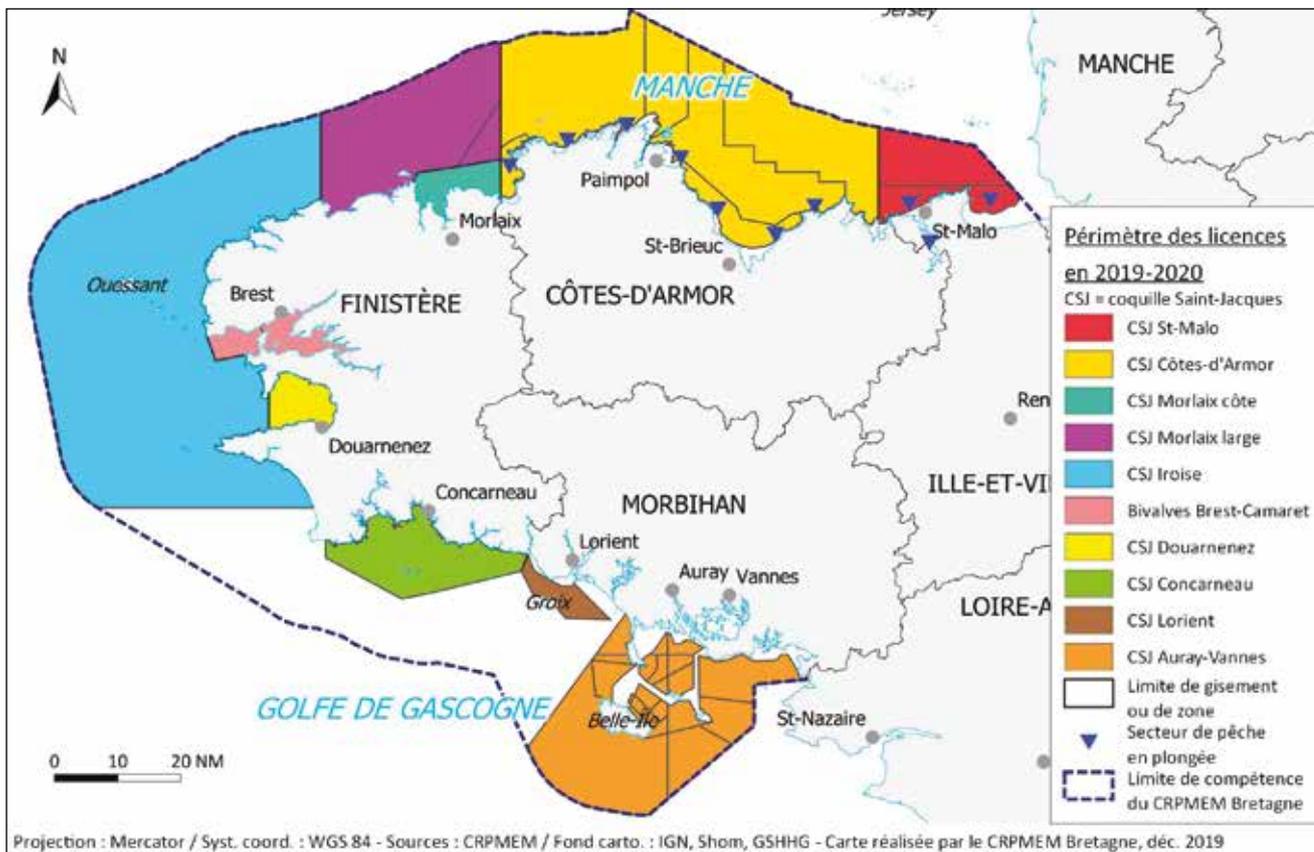
ZOOM sur...

UN PRODUIT DE SAISON : LA COQUILLE SAINT-JACQUES

Sa chair blanche, délicate et subtilement iodée fait de la coquille Saint-Jacques, un des produits phares des tables de fin d'année. Et cela tombe bien puisque c'est la pleine saison. L'ouverture de cette pêche qui s'effectue à la drague ou en plongée ne peut en effet intervenir avant le 1er octobre et la fermeture doit avoir au lieu au plus tard le 15 mai de l'année suivante.



Ce sont les comités des pêches qui assurent la gestion très stricte de cette espèce non concernée par les TAC (Totaux Admissibles de Captures) fixés par l'Union européenne. Le cadre consiste dans un système de licences attribuées aux navires autorisés à pêcher la coquille. Chaque licence est valable pour un secteur donné et un navire peut détenir des licences pour plusieurs secteurs (cf carte ci-dessous). Des mesures complémentaires peuvent être décidées localement : calendrier des jours de pêche autorisés, limitation du temps de pêche journalier, taille minimale, diamètre des anneaux des dragues, fermetures de zones, quota journalier par navire, etc. Par ailleurs, une partie du prix des licences payées par les producteurs sert à financer des campagnes d'ensemencement dans le but de maintenir les niveaux de biomasse et de pérenniser la pêche.



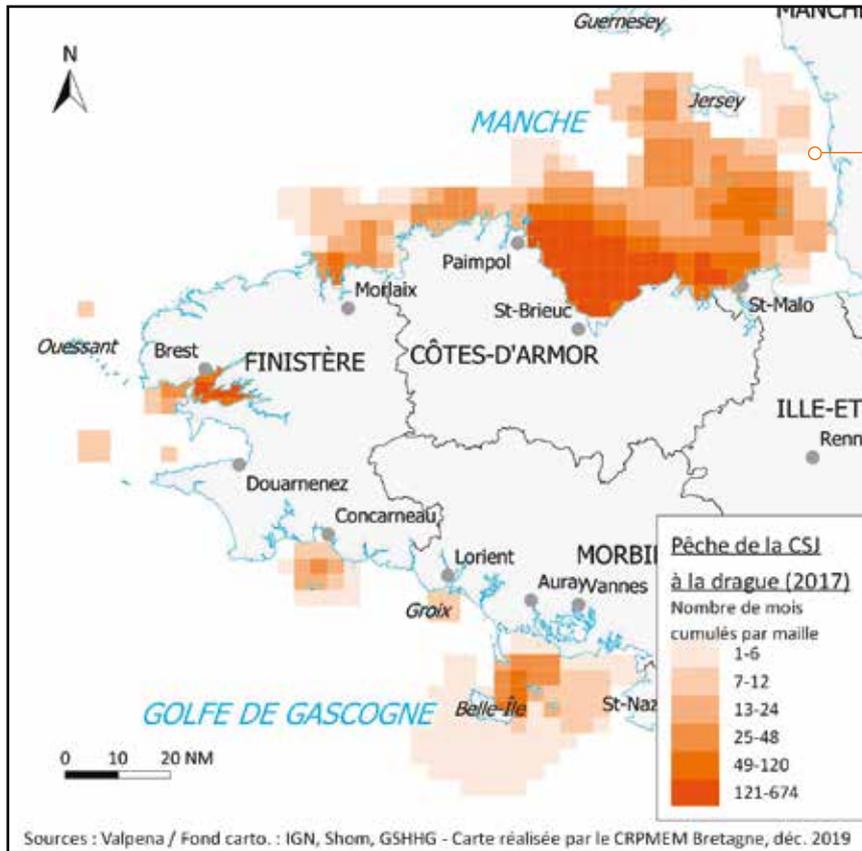
NB

Les gisements de Concarneau (Glénan) et de Douarnenez n'ont pas pu ouvrir pour la campagne 2019-2020 en raison d'une contamination des coquilles par une toxine amnésiante.

ZOOM sur...

Saison
2019
2020

494 licences ont été attribuées pour la pêche à la drague à l'échelle de la Bretagne dont près de la moitié dans le secteur " Côtes-d'Armor ". La baie de Saint-Brieuc comptabilise en effet près de 80% des quantités de coquilles Saint-Jacques débarquées en Bretagne et représente un des premiers gisements français. Les gisements de la rade de Brest, des Glénan ou de la baie de Quiberon, de moindre importance en tonnage tirent leur épingle du jeu grâce à une bonne valorisation avec un prix moyen compris entre 3,80€/kg et 4,20€/kg lors des 4 dernières campagnes contre 2,30€/kg pour la baie de Saint-Brieuc.



Depuis le début de la campagne 2019-2020 et jusqu'au 31 décembre, 110 navires adhérents à *Les Pêcheurs de Bretagne* ont débarqué 1 136 tonnes de coquilles, de Granville au Croisic. Les volumes enregistrés en criée sont supérieurs à ceux de l'an dernier avec un prix moyen de 2,90€ en très léger repli. Cette moyenne cache des situations contrastées qui reflètent la grande diversité des adhérents de l'OP et les spécificités de chaque gisement.

Pour le secteur de Saint-Brieuc, les débarquements au 31 décembre ont augmenté de 32% par rapport à la campagne précédente avec un prix moyen en criée stable à 2,44€/kg.



► Si vous achetez vos coquilles entières, vérifiez qu'elles se referment à votre toucher, ce qui vous garantira leur vivacité et donc leur fraîcheur.



► Si vous achetez uniquement les noix décortiquées, leur chair doit être ferme et d'un blanc cassé avec des reflets irisés, signes de fraîcheur.



• Idée de recette : Saint-Jacques à la moelle, purée de potimarron

🌿 www.pecheursdebretagne.eu/recettes/saint-jacques-a-moelle-puree-de-potimarron



• Pour en savoir plus sur la technique de pêche à la drague :

🌿 www.pecheursdebretagne.eu/webtv/maree-coquillier-hippocampe-de-saint-quay-portrieux/

• La pêcherie de coquille Saint-Jacques de la baie de Quiberon : un bon exemple de gestion de la ressource

🌿 www.youtube.com/watch?v=aR89HnnRY98

► Lire aussi le portrait de notre adhérent coquillier à Saint-Quay-Portrieux en page 10

👍 Remerciements au CRPMEM de Bretagne pour les chiffres et cartes.

RECHERCHE VOLONTAIRES POUR TESTER L'APPLICATION VISIOCAPTURES

L'administration développe en ce moment une application pour la déclaration des activités de pêche pour les navires de moins de 12 mètres.

Cet outil sera mis à disposition des pêcheurs à l'automne prochain (septembre 2020). Il permettra de remplacer les fiches de pêche et les journaux de pêche papier. L'administration recherche des candidats pour tester l'application et l'adapter aux besoins des professionnels. Une présentation de VisioCAPTURES vous est proposée le mercredi 29 janvier à 14h30 dans les locaux de l'OP à Quimper.

Si vous êtes intéressé par la démarche, contactez la personne en charge du dossier au sein de l'OP :

Baptiste Cautain ✉ baptiste.cautain@pecheursdebretagne.eu ☎ 06 27 50 17 51 📠 02 97 37 31 11

POCHETEAUX GRIS : PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE ?

Comme nous l'avons mentionné dans notre lettre d'information du mois de mai 2019, nous avons lancé en septembre 2019 le projet POPOC, Dynamique de la POpulation de POCheteaux gris, d'une durée d'un an, en partenariat avec IFREMER et le MNHN Station Marine de Concarneau et financé par FFP. Ce projet a pour objectif d'avancer dans la compréhension de l'écologie et de la dynamique du stock de pocheteau gris. Un travail de modélisation et de simulation sera présenté aux différents scientifiques en charge de l'évaluation du stock réunis au sein du CIEM.

Il va mobiliser les données accumulées lors d'un précédent programme de recherche mais aussi de nouvelles données qui seront recueillies au cours de cette étude.

Pour cela :

- Des questionnaires seront réalisés auprès des patrons navigants afin, par exemple : d'étudier l'évolution récente d'abondance de l'espèce, d'identifier les zones de concentration et celles qui sont désormais évitées compte-tenu de l'abondance trop importante de l'espèce...
- De nombreux pocheteaux ont été ou vont être marqués à l'aide d'une petite marque jaune, en général circulaire. *(voir encadré ci-dessous)*
- Des navires volontaires feront de l'auto-échantillonnage pour faire remonter aux scientifiques la présence de pocheteaux gris trait par trait.

Plus il y aura de volontaires, plus l'information sera pertinente ! Si vous êtes intéressé, contactez la personne en charge du projet à l'OP :

Thomas Rimaud ✉ thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu ☎ 06 82 95 22 80

Par ailleurs, nous avons sollicité la DPMA afin que les problématiques du pocheteau gris et de l'aiguillat soient prises en compte par les services de l'Etat. Nous leur avons demandé d'établir un plan d'actions ainsi qu'un calendrier permettant d'évaluer l'impact des mesures de fermeture sur ces espèces et d'étudier les modalités de retour à une exploitation raisonnée permettant de limiter les rejets.



SI VOUS CAPTUREZ UN POCHETEAU MARQUÉ :

- Gardez l'individu à bord ; vous en avez exceptionnellement le droit pour des raisons scientifiques (cela est d'ailleurs indiqué sur la marque...)
- Notez les informations sur le trait : jour de pêche, position, sonde, numéro de la bague
- Appelez Samuel Iglesias (MNHN) au **06 88 38 18 79** ou Thomas Rimaud (LPDB) au **06 82 95 22 80**
- Débarquez-le à terre en demandant à la criée de le conserver et il sera rapidement récupéré par le MNHN

PENSEZ À PASSER LE MOT AUX ÉQUIPAGES QUI SONT SUR LE PONT !



P O R T R A I T

Cédric Batogé, coquillier à Saint-Quay-Portrieux
(Côtes-d'Armor)

Une nouvelle aventure

Depuis cet été Cédric Batogé, sa femme et son matelot se sont installés à Saint-Quay-Portrieux pour travailler la coquille ainsi que les produits issus du chalut. L'équipage mise sa réussite sur la complémentarité des métiers et sur un modèle commercial un peu atypique. Ils ont notamment fait le choix de vendre par eux-mêmes une partie des produits de leur pêche...



En ce début décembre, l'atmosphère est carrément plombée. Le ciel bas, la plupart des bateaux à quais, le grain menace... Abrisés dans le hall de la criée, les pêcheurs rongent leur frein en discutant avec les collègues. Pas de coquilles ce matin. Cédric Batogé a pointé comme tous les autres pour bénéficier du report de pêche pour cause de mauvais temps. *" Certains sont quand même sortis ce matin, les plus gros de la flottille peuvent plus facilement travailler avec le mauvais temps, mais avec un chalutier comme le mien ce n'est vraiment pas prudent "* remarque Cédric. Il accepte de nous parler de son

métier mais on voit bien qu'il pense déjà à la journée de pêche de lendemain. Pêcheur depuis 1997, Cédric Batogé est rompu à l'exercice. La coquille, le pélagique, il connaît. Aujourd'hui, il s'installe à Saint-Quay-Portrieux aux commandes d'un nouveau bateau (qui a trente ans !) et d'une nouvelle équipe toute " fraîche ". Son matelot et Corinne, sa femme, qui débute à peine sa formation de matelot décrochée via un contrat professionnel. *" Comme ça je pourrais aider Cédric à faire mar-*

"...sur l'année, cela peut vraiment faire la différence !"

cher la boutique, explique-t-elle. Et surtout venir en renfort en cas de besoin ou remplacer le matelot. Ce qui compte c'est que nous perdions le moins de jours de pêche possible et puis, c'est une nouvelle aventure. Cela va vraiment me changer de mon ancien travail de conductrice de cars..." Les changements sont également nombreux pour l'ensemble de l'équipage et notamment sur le " modèle d'affaires ". Cédric a décidé de modifier les règles du jeu en vendant lui-même une partie de sa production pour bénéficier d'un prix plus favorable. Pour y parvenir, il privilégie la vente directe. C'est un peu plus compliqué que la vente en criée car cela exige de nombreux déplacements, d'investir dans un camion, de mobiliser au moins une personne pour les livraisons

et de faire des journées souvent plus longues... *" Mais en vendant nos coquilles à la criée du Croisic, par exemple, nous avons réussi à dégager une marge supplémentaire d'1,50€ par kilo, confie Cédric. Ce n'est pas rien tout de même et, sur l'année, cela peut vraiment faire la différence ! "* Autre point primordial pour la bonne marche des affaires : l'organisation à bord. *" Pour la coquille on a intérêt à être très bien organisés. D'abord, parce que la fenêtre de pêche à la coquille n'est ouverte que pendant 45 minutes ; il faut donc être très efficace. Mais aussi parce que c'est un métier dangereux, insiste Cédric Batogé devant son matelot. Je regarde toujours ce qu'il fait, même en manoeuvrant. On a vite fait de se faire prendre les mains ou les pieds..."* Pour éviter tout accident, il n'hésite pas à pousser des coups de gueule ou à retarder une sortie. Pas question pour autant de se la jouer en solo. Il existe une complicité évidente dans l'équipage. *" Sur le port, c'est la même chose on s'entraide entre pêcheurs . Il arrive même qu'un marin embarque sur un autre bateau quand un collègue a un empêchement. Ce qui compte, c'est quand même de pouvoir pêcher..."* Principalement focalisé sur son métier, Cédric reconnaît certains abus du passé mais reste très sceptique quant aux chances de réussite des nouvelles réglementations européennes. Rien d'autre à ajouter, il faut préparer la journée de demain...





QUIMPER

+33(0) 2 98 10 11 11
 7, rue Félix Le Dantec
 Créach Gwen 29000 Quimper

LORIENT

+33(0) 2 97 37 31 11
 6, rue Alphonse Rio
 56100 Lorient

Retrouvez-nous sur



Cette newsletter est cofinancée par l'Union Européenne
 dans le cadre du Fonds Européen
 pour les Affaires Maritimes et la Pêche

